



## Regroupement familial pour réfugiés.

Par **Lamsso**, le **03/11/2017** à **15:07**

Bonjour, j'ai déposé le dossier il y a 2 mois du regroupement pour ma femme et mes 3 enfants que j'ai eu avec une autre femme, et la mère de mes enfants ne veut pas que mes enfants puissent venir me rejoindre en France. Avec la mère des enfants nous nous sommes jamais mariés, donc elle a écrit une lettre pour son refus que les enfants puissent me rejoindre en France. rnrnCela ne va-t-il pas me poser de problème au niveau du regroupement familial pour ma femme ? L'OFII va-t-il accepter mon RF pour ma femme même si les enfants ne peuvent pas venir. En sachant que l'offi a déjà un dossier de ma femme pour demande de visa au Sénégal.